

DESTRÉE (*Jules-Olivier-Charles-Auguste-Jean-Joseph*), Avocat, homme d'État, homme de lettres (Marcinelle, 21.8.1863-Bruxelles, 3.1.1936). Fils d'Olivier-Georges, ingénieur laekenois qui avait préféré l'enseignement des sciences physiques et mathématiques à une collaboration industrielle en pays noir, et de Clémentine-Jeanne Defontaine, son épouse.

Jules Destrée, ses études primaires achevées à Marcinelle, et à Mons, fait de brillantes humanités au Collège communal de Charleroi, puis son droit à l'Université libre de Bruxelles où il rencontre en même temps que les Brunet, les Vandervelde et les Grimard, Max Waller, Albert Giraud et Georges Eekhoud. Il fait partie à la fois de la Jeune Belgique et d'un cercle d'étudiants progressistes, prend part vers le même temps au Banquet Lemonnier et à une manifestation De Fuisseaux, collaborant dès lors à diverses revues littéraires, au Journal de Charleroi et à la Flandre libérale. Il s'inscrit au Barreau de Charleroi le 31 juillet 1883, publie son premier livre en 1884, fonde peu après, avec son ami Paul Pastur, une fédération démocratique de l'arrondissement de Charleroi, appelé à se distinguer également dans les trois domaines ainsi abordés du droit, des lettres et de la politique.

Avocat, Jules Destrée plaidera *con amore* quelques très grands procès : les affaires De Fuisseaux, Falleur et Vogel, celle dite du Grand Complot et celle du Complot communiste. Il publiera des essais sur la *Littérature au Barreau* (Bruxelles, Larcier, 1886), sur *l'Assistance judiciaire* (Ib. 1889), sur *la Poursuite pour Honoraires* (Ib. 1891) sur *le Concordat préventif de la faillite* (Ib. 1892), sur *le Calcul et l'Évaluation des dommages-intérêts aux victimes des accidents* (Ib. 1899), sur *la Protection des yeux dans l'industrie* (Ib. 1900) et une plaquette sur *les Accidents du travail* (Gand, Germain, 1903). Il publiera aussi un *Code de la législation sur les boissons et denrées* (1893), le premier *Code belge du travail*, en collaboration avec Max Hallet (1894) et, dès l'année suivante, un premier supplément à ce Code. C'est enfin la pratique quotidienne de la profession qu'il a élue, qui lui inspirera des *Paradoxes professionnels* (Bruxelles, Larcier, 1893) et, dans une certaine mesure, son *Secret de Frédéric Marcinel* (Ib. 1901). Les honneurs traditionnels du Barreau récompenseront sans lésiner une activité professionnelle aussi considérable. Bâtonnier de Charleroi dès 1907, il sera, dès 1912, président de la Fédération belge des avocats et, en 1933, le *Journal des Tribunaux* lui consacra un numéro d'hommage auquel collaboreront Paul Valéry et Pierre Mille, et qui ne fera que préparer une solennité judiciaire, en 1934, au cours de laquelle sera inauguré son buste dû au sculpteur Bonnetain.

Elles sont contemporaines de ses débuts au Palais, cependant, la plupart des œuvres de Destrée qui relèvent de littérature pure, gratuite, non engagée, comme on dit aujourd'hui, et singulièrement ses *Notes de voyage* sur le Monte Moro (Anvers, 1882), *Les Souliers roses*, nouvelles (Ib. 1884), ses *Lettres à Jeanne* (Bruxelles, Monnom, 1886), *Transpositions*, imagerie japonaise (Ib. 1888), *Les Chimères*, proses lyriques (Ib. 1889), le *Journal de Destrée*, qu'il écrit en collaboration avec son frère Olivier-Georges, appelé plus tard à la vie bénédictine où il sera connu sous le nom de Dom Bruno et se distinguera par des œuvres d'un mysticisme transcendant et solide (Bruxelles, Lacombes, 1901), *Bon-Dieu-des-Gaulx*, 1898, *Quelques Histoires de Miséricorde* (Bruxelles, Larcier, 1902) et des *Pages de Journal* qui ne furent publiées qu'après sa mort par R. Dupierreux (Bruxelles, Éditions de la Connaissance, 1937).

Vers la fin de sa vie, après les grands accomplissements politiques de sa carrière, Destrée reviendra à la littérature pure ou à peu près pure dans son *Mystère quotidien* (Bruxelles, Renaissance du Livre, 1927). Des mêmes années de

jeunesse datent les premières œuvres de critique d'art de Destrée : ses notes sur *Odilon Redon* (Bruxelles, Deman, 1891) et sur *H. de Groux* (Gand, Siffer, 1891). Dans ce domaine d'ailleurs, l'ascension politique de Destrée s'accommodera parfaitement de la poursuite de ses activités littéraires, puisqu'il considérera l'éducation esthétique de l'ouvrier comme le meilleur remède à une ivrognerie trop avérée et qu'il a d'ailleurs contribué à combattre victorieusement. Mais ce n'est qu'en octobre 1894, un an après la première révision de la Constitution belge de 1830, que Jules Destrée, déjà conseiller communal et échevin de Marcinelle, entrera au Parlement avec 28 autres représentants du parti ouvrier belge dont, notamment, Émile Vandervelde et Léon Fuménont. Il ne quittera la Chambre qu'à la veille de sa mort.

Un exposé quelque peu détaillé des activités partisans, parlementaires et, à partir de 1914, diplomatiques, gouvernementales et internationales de Destrée, sortirait certainement des limites que m'assigne le dessein poursuivi dans le présent ouvrage. Qu'il me suffise de préciser que tout le temps que dura sa carrière et donc jusqu'à sa mort, il ne cessa d'alimenter la presse de son parti et ses autres entreprises de propagande en articles ou plaquettes d'un mérite inégal, sans doute, mais toujours animés du beau souci d'instruire et de relever l'ouvrier ; qu'aussi bien ces tâches sans éclat ne l'empêchèrent aucunement de se consacrer à des publications plus copieuses et plus approfondies comme le *Socialisme en Belgique* (en coll.

avec E. Vandervelde, Paris, Girard et Brière, 1903), *Semilles* (Bruxelles, Lamertin, 1913), *Wallons et Flamands* (Paris, Plon et Nourrit, 1923) ou *Mons et les Montois* (Paris-Bruxelles, l'Églantine, 1933) ; qu'il prit une part remarquable à tous les grands débats de la Chambre belge institués de son temps, comme en témoigne, notamment, le volumineux recueil de ses *Discours parlementaires* (Bruxelles, Lamertin, 1914) ; que, durant la guerre 1914-1918 et parce que, président de la Fédération belge des avocats, il entendait assumer la défense d'office de son pays acculé à la guerre, il se fit le pèlerin de la propagande alliée partout où il était mieux préparé que d'autres à en faire entendre les récriminations et les réclamations : en Italie, notamment dont les vieux peintres l'avaient si souvent attiré, dans la Russie de Kerensky et jusqu'en Extrême-Orient, et que, dans cette tâche où le vieux partisan qui frémissait encore en lui s'élevait au-dessus des soucis partisans pour n'être plus qu'un Belge au service de la nation belge, il publia, indépendamment de nombreuses plaquettes, des ouvrages compacts, fortement charpentés et d'une écriture élégamment ardente et persuasive, dont la plupart furent traduits en anglais et en italien, comme : *En Italie avant la guerre*, préfacé par M. Maeterlinck, *L'Effort britannique*, préfacé par G. Clémenceau, *En Italie, pendant la guerre* et *Figures italiennes d'aujourd'hui* ; qu'en 1917, il fut envoyé par le Gouvernement belge du Havre dans la Russie reprise à la guerre justicière par sa révolution et nous en rapporta, par la voie océane, de précieux souvenirs dans ses *Fondeurs de Neige* (Paris-Bruxelles, Van Oest, 1920), puis à Pékin ; qu'en décembre 1919, il fera partie du Gouvernement belge comme ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et qu'il s'y distinguera, lui qui avait enseigné à Marcinelle, à l'Université de Travail de Charleroi, à l'Université nouvelle de Bruxelles et à l'Extension Universitaire l'histoire de nos lettres et celle de nos artistes, dans le domaine de l'enseignement, par sa répugnance à tout sectarisme, dans celui des lettres et des arts, par ses initiatives législatives en matière de droit d'auteur et de droit de suite, la création sur sa proposition d'une Académie royale de littérature et de langue françaises, celle d'un Comité de l'art musical, la réforme du prix de Rome, une active propagande en faveur de l'institution d'un Palais des Beaux-Arts ; qu'à sa sortie de charge, en octobre 1921, il représenta son pays aux assemblées de la Société des Nations, à Genève et à Francfort et à celles

de l'Institut de coopération intellectuelle, à Paris.

Durant toutes ses années d'activité politique constante, Destrée poursuivait évidemment, pour la rendre plus efficace d'ailleurs, ses études d'historien de nos beaux-arts, consacrant des articles fouillés à l'identification du Maître dit de Flémalle, aux origines de Roger de la Pasture, dit van der Weyden, etc, aidé dans la présentation de ces écrits par celle dont il avait fait, à l'État civil de la Ville de Mons et dans la vieille abbatale de Sainte-Waudru, la compagne de sa vie, Marie-Charlotte Danse, fille d'Auguste et petite-nièce de Constantin Meunier. En 1930, il publiera un important ouvrage sur Robert Campin qu'il identifie au Maître de Flémalle et deux gros volumes illustrés sur le peintre tournaisien Roger de la Pasture.

De plus, sa vie durant, Destrée collabore assiduellement à plusieurs revues artistiques et littéraires de son pays, non moins qu'à la presse politique belge, et singulièrement à celle de son parti, mais de la plume, désormais, d'un socialiste de gouvernement. Il se prodige de surcroît en préfaces ou introductions à des œuvres de disciples ou d'amis, à des catalogues de musées ou d'expositions.

Élu membre de l'Académie royale de Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique, dans la classe des beaux-arts, le 1^{er} juillet 1920, il dirigea sa classe et présida l'Académie en 1922. L'Académie de langue et de Littérature françaises qu'il avait fondée le fera elle-même académicien, par cooptation, le 20 mai 1922, le Hainaut natal lui attribuant, lui, le prix quinquennal des Amis du Hainaut.

Chargé d'œuvres et d'honneurs, Jules Destrée s'éteignit à Bruxelles, dans son bel hôtel de la rue des Minimes, le 3 janvier 1936. Le pays noir lui fit d'émouvantes obsèques et il fut inhumé, comme il l'avait voulu, dans le caveau des siens au cimetière de Marcinelle.

On s'excuse de n'avoir pu condenser davantage cette première partie d'une notice qui doit s'attacher plus spécialement au rôle joué par Jules Destrée dans la colonisation belge du Congo. Il est des vies qu'il est impossible de résumer brièvement et dont une présentation trop réduite serait à la fois incompréhensible et injuste. Par contre, le lecteur de la *Biographie coloniale belge* nous approuvera certainement de ne pas insérer dans cette notice la nomenclature complète des écrits de Destrée qui n'a consacré à l'État indépendant du Congo ou à notre Colonie que quelques pages qui seront résumées ci-après, le surplus de son œuvre relevant uniquement du droit formulé ou à formuler, de la politique, de la critique d'art ou de la littérature pure.

* * *

Jules Destrée jouissait déjà d'un prestige considérable auprès des électeurs ouvriers et des intellectuels socialistes non moins qu'au Parlement belge quand, en mai 1907, de Trooz, alors premier ministre, annonça l'intention du Gouvernement belge de faire annexer sans retard, sous certaines conditions, le Congo libre par la Belgique et, peu après, déposa sur le bureau de la Chambre le premier projet du traité de cession à intervenir. Depuis plusieurs mois déjà, la question congolaise se trouvait posée devant le Parlement par certaines interpellations et devant l'opinion publique, par de nombreux pamphlets et de non moins nombreuses plaidoiries. Dès 1906, une Commission dite des XVII présidée par F. Schollaert avait été constituée par la Chambre pour étudier l'état des finances et les comptes de l'É.I.C., Commission que le Roi Léopold traitait de « Convention » au sens du mot dans l'histoire de la Révolution française ! Destrée ne fit point partie de cette Commission où son parti se trouvait représenté par E. Vandervelde et L. Bertrand mais, dès le 14 janvier 1907, il avait fait à la Fédération socialiste de l'arrondissement de Charleroi un discours nettement et même violemment antiannexionniste, justifiant cette prise de position

par des raisons d'ordre économique et financier autant que par d'autres, plus élevées et d'un ordre social et humanitaire qui les rendait particulièrement agissantes sur la sensibilité des masses ouvrières des provinces wallonnes. Pour leur représentant à la Chambre belge, la colonisation n'était rien d'autre que vol organisé et oppression systématique. Quant à rêver d'industrialiser le Congo, autant valait rêver d'industrialiser la lune. C'est par la science, le travail et les arts que la Belgique devait poursuivre, hors des voies de l'utopie, un légitime épanouissement. Sans être intervenu, ouvertement ou moins, dans les débats du Congrès extraordinaire du P.O.B. qui interdit à ses mandataires au Parlement de voter l'annexion, Destrée dont le discours de Charleroi avait, sans aucun doute, inspiré la décision du Congrès, y obéit avec ardeur, s'écartant en cela des vues plus nuancées d'Émile Vandervelde. Il intervint constamment à la Chambre dans les débats qui portèrent sur le principe et sur les modalités de l'annexion, soit pour les encombrer d'incidents dilatoires, soit pour y élever de vibrantes protestations doctrinales et sentimentales. Les *Annales parlementaires* mentionnent ces interventions aux dates des 10 juillet 1907, 14 janvier, 22 avril, 10 et 18 juin, 10 et 15 juillet et 5 août 1908. Enfin, l'annexion votée, le tribun antiannexionniste lut encore, en séance de la Chambre, le 20 août, une dernière protestation, non moins émue que les précédentes. Il se réservait d'ailleurs, le principe de l'annexion admis, d'en discuter les modalités. Il le fit, en intervenant les 17, 30 et 31 août dans la discussion des articles de la Charte coloniale. Vandervelde, lui, se refusant à la fois à voter contre sa conscience et à désobéir à son parti s'était embarqué pour les territoires en discussion, en compagnie de M. F. Van der Linden, le 23 juillet. Il remonta le fleuve jusqu'à Lisala et visita les Budja des environs, ce, bien qu'il eût appris le vote de l'annexion à Irebu par un télégramme du Vice-Gouverneur Général Lantonnois van Rode. Il écrivit à ce propos dans son journal : « Autour » de nous, les hurras éclatent et je regarde, » avec une émotion nouvelle, cette terre, » devenue nôtre, où nous aurons de si grands » devoirs à remplir », et rentra en Belgique, par Matadi et Anvers, le 25 octobre. Publiant, en 1909, son journal de voyage sous le titre : *Les derniers jours de l'État indépendant du Congo*, il le dédia à Destrée, en souvenir de ces discussions sur la « reprise » qui les avaient trouvés temporairement en désaccord mais avaient affermi en l'éprouvant leur fraternelle amitié.

En même temps qu'il tâchait à faire admettre par la Chambre belge son anticolonialisme plus sentimental peut-être que raisonné et « chiffré », Destrée veillait à lui assurer la fidélité de ses partisans. C'est à cette fin qu'il publia, dans la *Collection Germinal* (Gand, Volksdrukkerij, 1908, V. 5) le discours qu'il venait de prononcer à la Chambre le 10 juillet précédent.

Dans la suite, l'attitude de Destrée à l'endroit des entreprises coloniales et de la colonisation belge du Congo en particulier devait se modifier considérablement.

Son séjour en Italie dans les premiers temps de la guerre 1914-1918 fut l'occasion d'une évolution raisonnée de ses sentiments et de ses conceptions, évolution qui ferait de lui un collaborateur précieux du ministère belge des colonies. C'est en mai 1916, écrivait-il plus tard (*Soir*, 12 juin 1929), que le séduisit l'idée d'une fédération des États européens attachés à la colonisation africaine. L'Italie sollicitée d'entrer en guerre contre l'Allemagne à côté des Alliés, ne dissimulait guère des appétits coloniaux qu'inspirait certainement le désir de venger l'affaire d'Adoua autant que le souci d'apporter un remède à son surpeuplement. La France, invitée par notre diplomate improvisé à envisager une renonciation à ses droits sur le beylicat de Tunis, semblait répugner à semblable abandon. C'est alors que Destrée, avec des Italiens amis de la France et des Français amis de l'Italie, conçut l'espoir de réduire les susceptibilités nationales dans le domaine de la colonisation africaine

par un assujettissement de l'Afrique en son ensemble à une action colonisatrice et civilisatrice d'une Europe confédérée, tous les colons européens de l'Afrique devenant citoyens africains égaux devant les lois coloniales de la Fédération sans, pour cela, perdre leur citoyenneté originelle en leur pays d'origine et tous les fonctionnaires et agents de cette colonisation tutélaire étant mandatés par la Fédération et responsables devant elle. Destrée avait écrit dès lors sur ce sujet quelques articles que les Italiens francophiles et les Français amis de l'Italie déjà rencontrés avaient accueillis avec enthousiasme, quand il fut envoyé en Russie sans avoir pu inspirer à d'autres négociateurs le souci de mener à bonne fin la négociation à peine amorcée par lui entre les alliés appelés à la victoire et à l'installation du Monde dans la Paix. Il semble cependant bien que le Gouvernement du Havre ne repoussait pas à priori les idées de Jules Destrée à qui elles avaient peut-être été inspirées par une documentation sur l'acte de Berlin que lui avait fournie Jules Renkin en vue d'une conférence qu'il devait faire à Rome.

En 1929, à la suite d'un article du Comte Coudenhove-Calergi dans *Pan-Europa*, Destrée se remémora son initiative de 1916 et fit part de ce ressouvenir aux lecteurs de sa « tribune libre » du *Soir*, précisant qu'à son sens, à en juger par l'exemple donné par Léopold II, c'est un colonial belge qui aurait le plus de chance de réussir la conciliation souhaitée des appétits colonisateurs dans une entreprise solidaire de civilisation. En 1935, lors de l'entrée en guerre de l'Italie fasciste contre l'Abysinie, Destrée revint à diverses reprises sur son « projet » de 1916 (*Soir* des 19 et 26 octobre et du 16 novembre 1935) allant, à la suite d'un entretien qu'il avait eu avec l'auteur de cette notice, rentrant de Naples et douloureusement ému par les embarquements de troupes auxquels il avait assisté, jusqu'à le minimiser pour le rendre plus acceptable et à proposer, en ordre subsidiaire, que les colonies africaines fussent du moins soumises désormais tout en demeurant « nationales », à des mesures d'internationalisation partielle analogues à celles qui régissent depuis l'acte de Berlin du 26 février 1885, révisé à Saint-Germain-en-Laye, les bassins conventionnels du Congo et du Niger.

Dès le 5 avril 1919, l'orateur anticolonialiste de 1908, rentrant d'Extrême-Orient par la voie océane, acceptait une place de conseiller au Conseil supérieur du Congo, institution léopoldienne fonctionnant à Bruxelles comme juridiction congolaise de cassation, en certaines matières, d'appel, en d'autres, et dont les principales attributions passeraient, en 1924, à la Cour de Cassation belge. Il y remplaçait Adolphe Max, promu vice-président. Sa carrière dans cette magistrature prit fin par sa démission offerte et acceptée à la veille de son accession au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

Les entreprises belges dans le centre africain apparaissaient désormais à Destrée sous un jour tout autre que celui sous lequel il les considérait en 1908 et si l'esthète qui dominait en

lui citait toujours à leur propos certain quatrain de J. M. de Hérédia sur la cupidité des *Conquistadores*, il faisait suivre cette citation quelque peu infamante d'une strophe moins âpre empruntée à l'*Invitation au Voyage* de Baudelaire et opposait, dans sa « tribune libre » du *Soir*, le 20 février 1924, à cette *auri sacra fames* des capitaines et routiers du poète parnassien, le désintéressement des appelés au voyage de la propagation de l'Évangile, exposant en ce moment leurs réalisations dans une salle du Palais d'Egmont.

La sollicitude du Roi Albert et de la Reine Élisabeth pour l'extension aux indigènes les plus déshérités de la Colonie des richesses de notre art de guérir ne l'avait pas moins ému. Cette sollicitude et ses accomplissements premiers, la création du *Foréami*, notamment, font l'objet de considérations enthousiastes dans les textes qu'il consacra à nos Souverains dans *Le*

Soir, Le Flambeau, dans le bel ouvrage consacré au Roi Albert, à son initiative, en 1932 (Bruxelles, Buschmann et G. de Behogne) et dans sa plaidoirie en faveur de la création de l'Albertine (*Soir*, 28 mai 1935). Il n'attachera d'ailleurs pas moins d'importance au souci de la santé des enfances congolaises qui animait la Reine Astrid, proposant au lendemain du drame de Kunsnacht la création d'une fondation destinée à poursuivre son œuvre.

Le 28 mars 1934, à l'occasion de la discussion du budget métropolitain des Colonies à la Chambre belge, Louis Piéard, membre socialiste de cette Chambre, ému par les renseignements qui lui avaient été fournis sur un autofadé de fétiches advenu dans l'Angola mais lui représenté comme affectant le patrimoine artistique des populations congolaises, attira l'attention de M. P. Tschoffen, ministre des Colonies du moment, sur la nécessité d'organiser la protection des arts indigènes du Congo, suggérant la création, à Léopoldville, d'un musée de la vie indigène et d'un office de vente des productions authentiques des artistes du cru ou, sinon, l'institution d'une Commission chargée d'élaborer les mesures de protection dont la nécessité devenait évidente. M. P. Charles, successeur cependant éphémère de M. Tschoffen à la tête du Département, put néanmoins contresigner l'arrêté royal instituant la Commission (23 janvier 1935), signer l'arrêté ministériel en nommant le premier président, les premiers membres et le premier secrétaire et installer la Commission ainsi formée sous la présidence de Jules Destrée.

Sous cette présidence aussi aimable qu'autorisée, la Commission n'ignorant pas les difficultés d'ordre budgétaire qui retarderaient probablement la création du Musée et de l'Office artisanal souhaités et voulant aller au plus pressé, s'attacha aussitôt à la préparation d'un décret sur la protection des sites, monuments et productions de l'art indigène au Congo belge et dans les territoires sous mandat. Destrée prit une part très active à l'élaboration d'un avant-projet qui servirait de point de départ aux approfondissements nécessaires et dirigea avec une autorité et une délicatesse égales les premières discussions qui suivirent. Il ne devait malheureusement pas voir l'aboutissement, en 1939 seulement, des efforts de la Commission conjugués avec ceux des juristes du Département.

Ceux qui ont pris part à ces travaux présidés par Destrée comme a fait l'auteur de cette notice ont pu se rendre compte de la généreuse ardeur avec laquelle il s'était voué à cette tâche nouvelle pour lui, sans doute, à certains points de vue, mais si bien dans la ligne de tout ce qu'avait été une vie de dévouement à la justice sociale et à la mise du Beau à la portée des humbles.

Dans l'éloge funèbre qui fut prononcé le 23 janvier 1936, en séance de la Commission, par son nouveau président, le gouverneur honoraire Postiaux, celui-ci put signaler aux membres qu'à la veille de sa mort le Président défunt avait encore fait demander au secrétaire Périer une documentation sur nos lettres congolaises à quoi il se proposait de consacrer quelques pages, sans doute, dans le *Soir*.

15 septembre 1951.
J. M. Jadot.

Références (indépendamment des ouvrages et articles de J. Destrée cités dans la notice). Archives communales de Marcinelle, registres de l'État civil. — *Arch. contemp.*, Syst. Keesing, 1892,

p. 1. — *Mouvement géogr.*, 1907, p. 25. — E. Vandervelde, *Les derniers jours de l'État indépendant du Congo*, Paris-Mons, La Société nouvelle, 1909, *passim*. — H. Liebrecht, *Hist. de la Litt. belge*, Brux., Vanderlinden, 1910, p. 399. — *Bull. Off. du Congo belge*, 1919, p. 493 ; 1923, p. 55. — Un article de Jules Destrée, *Congo*, Brux., 1924, I, pp. 259-361. — Richard Dupierreux, *Jules Destrée*, Brux., Savoir et Beauté, 1924, *passim*. — Em. Cambier, *Jules Destrée*, Brux., Anc. Libr. Castaigne, 1921, *passim*, portraits. — Maria Biermé, *Jules Destrée*, Frameries, Union des Imprimeries, 1923, *passim* (préface d'H. Carton de Wiart, portrait par P. Paulus). — A. van Iseghem, *Les étapes de l'annexion du Congo*, Brux., Off. de Publicité, 1932, p. 94. — Goemans et Demeur, *Litt. franç. de Belg.*, Paris, Hatier, 1932, pp. 30, 70 et 71. — A. Vandenberghe, *Jules Destrée, l'avocat, le politique et l'esthète*, Paris-Brux., Libr. nation. d'art et d'hist., 1933, *passim* (préface de P. Painlevé, portrait par Opsomer). — A. Flament et P. Champagne, *Ecrivains belges d'aujourd'hui*, Brux., Off. de Publicité, 1933, pp. 32 et suiv. — E. de Seyn, *Dict. biogr. des Sc. des Lettres et des Arts de Belg.*, Brux., 1935, I, p. 362. — Prix quinquennaux de Hainaut, Mons, Amis du Hainaut, 1935, *passim*. — *Trib. cong.*, 15 janvier 1936, p. 2. — H. Postiaux, Éloge funèbre de Jules Destrée, in : *Archiv. de la Commission pour la protection des arts et métiers congolais*, Min. des Colonies, Brux., 1936 (inédit). — *Almanach du Soir*, 1937, p. 207. — Berlewi, *Portraits et masques*, Anvers, 1937, *ad vocem*. — Jean Delville, notice sur J. Destrée, in *Annuaire de l'Acad. royale de Belg.*, 1937, p. 101 (un portrait). — Richard Dupierreux, *Jules Destrée*, Paris-Brux., Éd. Labor, 1938, *passim*. — Durandal et Jean la Sambre, *Jules Destrée et Paul Pastur*, Charleroi, M. Buquin des Essarts, 1938 (Préf. de F. André, portraits par A. Danse, P. Paulus et divers photographes). — G. Charlier, *Les lettres françaises de Belgique*, Brux., Renaiss. de Livre, 1938, p. 87. — G. Doutrepont, *Hist. illus. de la Litt. franç. de Belg.*, Brux., Didier 1939, pp. 223, 316-318, 357, 364, 369, 371, 372, 377, 379. — C. Hanlet, *Les écrivains belges contemporains*, Liège, Dessain, 1946, I, pp. 90, 115, 318-324, 343, 355 ; II, pp. 868, 880, 962 (portrait phot. p. 318). — F. Van Kalken, *Histoire de Belgique*, 3^e éd. Brux., Off. de Publicité, 1946, p. 493. — *Index biographique des Membres de l'Acad. roy. des Sc., des Lettres et des Beaux-arts*, Brux., 1948, p. 70. — J. M. Jadot, *Colonisation belge au Congo et l'art nègre*, *Bull., I.R.C.B.*, Brux., XVII, 1946, I, pp. 248, 249, 251. — J. Magotte, *Mesure légales de protection des sites, monuments et productions de l'art indigène, Art nègre au Congo belge*, Brux., 1950, pp. 164 et suiv. — G. D. Périer, *Bilan historique de la Commission de protection des arts et métiers congolais, Art nègre au Congo belge*, Brux., 1950, p. 170.